Le 13 magazine

Bulletin semestriel d'informations pour les Trésilliennes et Trésilliens

Joyeuses fêtes !

Sommaire :

- Éditorial du Maire
- Actualités
- Focus sur les élections régionales
- La vie de la commune
- Etat civil, nouveaux arrivants
- Appel au civisme
- Horoscope 2016
- Le coin des recettes
- Le coin des jeux

N° 4. Décembre 2015

Éditorial du Maire

Chers trésilliens et trésilliennes,

Dans le précédent bulletin nous vous annoncions que les travaux d'assainissement commenceront courant Novembre. Quand vous lirez ces lignes, le projet aura déjà commencé. Voici une synthèse du projet en cours :

Entreprises retenues

Les entreprises retenues après appel d'offre sont Climent TP et Roulans TP pour la partie canalisations (lot 1) et ORPEO pour la partie station d'épuration (lot 2).

Montant des travaux (prix HT)

Le prix pour le lot 1 est de 430 000 Euros et pour le lot 2, le prix est de 206 000 Euros. Ceci est très en dessous des prix estimés qui étaient de 688 000 Euros pour le lot 1 et 319 000 Euros pour le lot 2. Cette différence est due à la situation économique qui impacte les entreprises de travaux publics.

Ceci signifie pour Trésilley un emprunt sur 30 années avec un remboursement trimestriel d'environ 4 500 Euros.

En quoi consistent les lots ?

Le lot 1 consiste en la création d'un réseau d'assainissement, mise en séparatif des réseaux eaux usées et eaux pluviales. Le lot 2 consiste en la création d'une station d'épuration appelée rhizosphère.

Qui est concerné ?

La quasi totalité du village est concernée par les travaux.

Questions pratiques

Une fois les travaux effectués, il reste à charge aux habitants de se raccorder au réseau. A ce sujet, le géomètre et le chef de chantier de l'entreprise Roulans TP vous contacteront pour implanter votre boite de branchement.

Pour les habitants disposant d'une fosse septique, vous avez un délai de 2 ans pour boucher celle-ci et vous raccorder au réseau.

Nous sommes bien évidemment à votre disposition pour toutes questions que vous auriez à propos de ces travaux. Des plans sont affichés en Mairie. N'hésitez pas à venir vous renseigner.

D'autres projets pour la commune de Trésilley : un permis de construire a été délivré à Mr Romain Polio rue de Montarlot pour une exploitation d'un élevage de brebis et une unité de transformation de produits dérivés (yaourts, fromage, lait…). Nous lui souhaitons bonne chance et une grande réussite dans son projet qui va structurer encore plus notre petite commune.

Un projet de sécurisation du carrefour principal est à l'étude. Il concerne le régime de priorité au niveau du croisement de la RD5 et D33 (croisement de la rue de Montarlot)

Les autres projets sont la mise en conformité de mairie pour les ERP (Etablissement Recevant du Public) au niveau de l'accès handicapés. La création d'une aire de jeu à proximité du pôle éducatif est également à l'étude.

Dans cette période difficile que traverse notre pays, et en mémoire aux nombreuses victimes, nous nous devons de rester plus que jamais unis et de délivrer un message de paix et de fraternité dans notre village.

Permettez-moi au nom du conseil municipal de vous souhaiter d'excellentes fêtes de fin d'années et de vous présenter nos meilleurs vœux pour cette année 2016.

Cordialement,

Le Maire, Emmanuel FLEUROT

Mairie de Trésilley
1 place de la Mairie
70 190 TRESILLEY

03.84.91.80.22

mairiedetresilley@wanadoo.fr

Permanences : Mardi de 9h à 11h30
Vendredi de 17h à 18h30

Actualités

Site internet

Nous avons le plaisir de vous annoncer la création du site web de la commune de Trésilley que vous pouvez consulter à l'adresse www.tresilley.fr

Vous y trouverez des informations pratiques sur la vie à Trésilley, sur l'école, sur l'association des trois collines, les manifestations et événement à venir.

Vous pourrez aussi télécharger des documents administratifs et les bulletins municipaux.

Cabane de chasse

La cabane de chasse va être réaménagée et les trésilliens pourront bénéficier d'un lieu abrité pour les pique-niques.

FOCUS sur les élections régionales

Après la suppression du conseiller territorial qui devait remplacer, à partir de 2014, le conseiller départemental et le conseiller régional, des élections régionales sont organisées en décembre 2015 dans le cadre des nouvelles régions redessinées par la loi du 16 janvier 2015. Ce sont les dernières élections politiques avant l'élection présidentielle du printemps 2017.

Les élections régionales sont prévues **les 6 et 13 décembre 2015**. La loi du 17 mai 2013 qui avait abrogé les dispositions relatives au conseil territorial avait prévu que les renouvellements des conseils régionaux soient organisés en même temps que ceux des conseils départementaux, soit en mars 2015. La loi du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions a modifié ce calendrier afin que les élections régionales soient organisées dans le cadre des nouvelles régions.

Le périmètre des régions pour les élections régionales est celui issu de la loi du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions. Les élections régionales sont organisées en Guadeloupe, à La Réunion et **dans les 13 nouvelles régions métropolitaines dont celle de Bourgogne et Franche-Comté**

Comme pour les scrutins nationaux, **peuvent voter aux élections régionales les Françaises et les Français âgés de dix-huit ans accomplis, jouissant de leurs droits civils et politiques, inscrits sur les listes électorales**. Le scrutin régional n'est pas ouvert aux ressortissants des pays membres de l'Union européenne. Pour les élections régionales de décembre 2015, la loi du 13 juillet 2015 autorise une révision supplémentaire des listes électorales prenant en compte les demandes d'inscription déposées jusqu'au 30 septembre 2015 (et non pas seulement jusqu'au 31 décembre 2014).

Le mode de scrutin pour les élections régionales est **un scrutin proportionnel à deux tours avec prime majoritaire**. Au premier tour, il n'y a répartition des sièges que dans l'hypothèse où une liste obtiendrait la majorité absolue (plus de la moitié des suffrages exprimés). Les sièges sont alors attribués à chaque liste en fonction du nombre de voix obtenues par chacune d'entre elles à l'échelon régional. La liste

qui recueille la majorité absolue des suffrages exprimés obtient une prime majoritaire de 25% du nombre de sièges à pourvoir. Les autres sièges sont attribués à la représentation proportionnelle selon la règle de la plus forte moyenne, à toutes les listes qui ont obtenu au moins 5 % des suffrages exprimés.

Si aucune liste n'obtient la majorité absolue des suffrages exprimés, il est procédé à un second tour de scrutin. Seules peuvent se présenter les listes qui ont obtenu au moins 10% des suffrages exprimés. Au second tour, la liste qui a obtenu le plus grand nombre de voix obtient une prime majoritaire de 25% du nombre de sièges à pourvoir. Les autres sièges sont répartis à la proportionnelle à la plus forte moyenne entre toutes les listes qui ont obtenu au moins 5 % des suffrages exprimés. La liste arrivée en tête reçoit donc le plus grand nombre de sièges qu'elle ajoute à ceux obtenus par la prime majoritaire. Elle est ainsi quasiment assurée de détenir la majorité au sein du conseil régional.

Pour les élections régionales, **les listes sont régionales mais elles sont composées de sections départementales : chaque liste est constituée d'autant de sections qu'il y a de départements dans la région**. Les listes sont bien régionales dans la mesure où est désigné la ou le candidat tête de liste régionale et où le bulletin de vote d'une liste est identique dans tous les départements d'une même région. Le nombre de conseillers régionaux et de candidats par sections départementales est fixé par une annexe au code électoral. Les listes doivent également respecter l'obligation de parité : chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Le nombre total de conseillers régionaux reste inchangé malgré la nouvelle carte des régions. En cas de regroupements de régions, l'effectif du conseil régional est égal à la somme des effectifs des conseils régionaux regroupés. **1757 conseillers régionaux sont à élire, soit 100 pour Bourgogne et Franche-Comté**. Le nombre de candidats par section départementale est déterminé en fonction de la population de chaque département à la représentation proportionnelle suivant la règle du plus fort reste. Les départements dont la population est inférieure à 100 000 habitants ont au moins deux conseillers régionaux au sein du conseil régional.

Les départements dont la population est d'au moins 100 000 habitants ont au moins quatre conseillers régionaux.

Les conseillers régionaux sont élus pour six ans. Néanmoins, il est prévu que la durée du mandat des conseillers régionaux élus en décembre 2015, soit réduite de neuf mois afin que les élections régionales suivantes puissent être organisées en mars 2021.

Les conseillers régionaux composent le conseil régional, assemblée délibérante de la région. Le conseil régional règle les affaires de la région en assemblées plénières ou en commission permanente. Les conseillers élisent **un président du conseil régional et une commission permanente**. Parmi les membres de la commission permanente, sont ensuite élus **les vice-présidents du conseil régional**. Le nombre de vice-président ne peut être supérieur à 30 % de l'effectif du conseil régional. Le président et les vice-présidents composent l'exécutif de la région. Le président prépare et exécute les délibérations de l'assemblée régionale, gère le patrimoine, saisit le Conseil économique et social régional (CESR) et dirige l'administration régionale. Il préside aussi la commission permanente de l'assemblée régionale.

Les principaux domaines d'intervention de la région sont le développement économique, les lycées, la formation professionnelle et l'enseignement supérieur, l'aménagement du territoire, et les transports. La loi portant nouvelle organisation territoriale de la République, promulguée le 7 août 2015, tend à renforcer les compétences de la région.

Les conseillers régionaux sont élus pour six ans**. Ils siègent au conseil régional qui est implanté dans le chef-lieu de région. Pour les régions fusionnées, un nouveau chef-lieu de région doit être décidé**. Pour les autres, une liste des capitales régionales provisoires a été présentée au Conseil des ministres du 31 juillet 2015. Un décret doit ensuite être pris avant le 31 décembre 2015 après avis du conseil municipal de la commune envisagée comme siège du chef-lieu et des conseils régionaux intéressés. L'avis des conseils régionaux est rendu après consultation du conseil économique, social et environnemental régional et après concertation avec les représentants des collectivités territoriales, des organismes

consulaires et des organisations professionnelles représentatives. **Le chef-lieu définitif sera fixé par un décret en Conseil d'État avant le 1er octobre 2016 après avis du conseil régional issu des élections régionales de décembre 2015.**

La loi prévoit que le nouveau conseil régional adopte, avant le 1er juillet 2016, une résolution unique dans laquelle il se prononce sur le nom définitif de la région, le chef-lieu définitif de la région, l'emplacement de l'hôtel de la région, les règles de détermination des lieux de réunion des différentes instances de la région et sur le programme de gestion des implantations immobilières de la région.

Les 6 et 13 décembre, VOTEZ dans votre mairie !

La vie de la commune

Ce qui s'est passé…

Sortie nature

Le **samedi 29 août 2015**, 17 participants ont répondu positivement à l'invitation lancée par l'association des 3 collines.

Au programme, un moment convivial et familial, avec 2 activités possibles :
d'une part, une randonnée VTT : 22 km aller et 6 km retour
et d'autre part, une randonnée pédestre : 6 km aller et 5 km retour

Tout le monde s'est retrouvé aux alentours de midi pour partager un pique-nique bien mérité aux abords du lac de Rioz.

Une belle journée sportive !

Commémoration du 11 novembre

Une cérémonie a eu lieu le 11 novembre en l'honneur de nos soldats disparus. Une gerbe de fleurs a été déposée.

Tout le monde s'est retrouvé autour du verre de l'amitié.

La vie de la commune

A venir…

Association des 3 collines

Date à retenir :

- **Projection ciné** (Salle des fêtes)
  Vendredi 18 décembre à 20h30

Location de stands

5m x 5m. 40 € l'unité

Structures montées et démontées par les membres de l'association.

Marché de Noël

à l'école de Trésilley

Vendredi 4 décembre,
à partir de 17h

Vente d'objets réalisés par les enfants, leurs parents et les enseignants.
Buvette, collations, gaufres au feu de bois, gâteaux, pâtisserie, stand maquillage
18h : Arrivée du père noël

Organisé par l'association Billes et Marelle

Tarif communal alambic distillation jus de pommes

Tarif communal	locaux	extérieurs
alambic	25 €	30 €
pressoir jus de pommes	40 €	50 €
cidre	15 €	20 €

Les tarifs alambic et jus de pomme restent inchangés.
Merci aux bouilleurs de cru de nous **prévenir 15 jours à l'avance** pour l'utilisation de l'alambic.

Salle des fêtes

Pour vos apéritifs et repas de communion, baptême, anniversaire et toute autre fête de famille, les habitants de Trésilley peuvent louer la salle communale.
(en soirée jusqu'à 22h)

Capacité : 45 - 50 personnes
Tarif : 60 €/week-end

Pour tout renseignement,
Tél : 03 84 91 84 25

État civil

Mariage :

Laure Bailly et Simon Boichut se sont mariés le 29 Août. Nous leur souhaitons beaucoup de bonheur.

Nouveaux arrivants

Bienvenue à :

La famille Clément, installée fin Août rue du Château.

La famille Rivière, installée rue de la gare.

Valentin Barthelet et sa compagne, installés Grande Rue.

Appel au civisme

Petit rappel au bon sens civique de chacun : le banc de la mairie a été remplacé suite à quelques incivilités, quelques bouteilles ont été trouvées aux abords du container à verre.

Merci à chacun de contribuer à la propreté et à l'harmonie du village.

Horoscope 2016

Bélier

Un peu de repos, ça vous tente? Ça tombe bien, le début d'année s'annonce plutôt calme: vous agissez de manière posée et pondérée, sans pour autant perdre votre légendaire dynamisme. A l'automne, sous l'influx de Jupiter, vos relations entrent en ébullition: il va y avoir de l'action, de la passion, du rebondissement!

Taureau

2016 s'annonce énergique et tonique pour les Taureaux. Jupiter vous donne confiance pendant la majeure partie de l'année, Neptune vous inspire et Pluton décuple votre ténacité. Aux niveaux pro et perso, vous serez en mesure d'affronter des adversaires musclés tout en bâtissant dans la durée... Du grand art!

Gémeaux

2016 vous verra tiraillée par des envies contradictoires. Vous êtes emplie de nouveaux projets généreux et inspirants mais freinée par des obstacles et par vos propres doutes. Le printemps pourrait être un peu confus et brouillon. A partir de septembre, vous y verrez plus clair et la confiance reviendra d'elle-même. Foncez!

Cancer

2016 vous verra affronter avec résilience des changements parfois déstabilisants causés par vos proches. Vous ne vous en montrerez que plus décidé(e) à tenir fermement votre ligne et vous y parviendrez. Attention toutefois à l'effet cocotte-minute à partir d'octobre : Jupiter pourrait vous donner envie de montrer les dents!

Lion

2016 sera une année parfaite pour vous poser et recharger vos batteries. Jusqu'à la rentrée vous prendrez le temps de la réflexion et de la maturation, pesant le pour et le contre des nouvelles options qui se présentent à vous. Le dernier trimestre vous verra redéployer vos activités et redéfinir vos relations avec succès.

Vierge

Jupiter, dans votre signe jusqu'en octobre, va vous donner les ailes nécessaires pour concrétiser vos projets et surmonter les obstacles que vous pourrez rencontrer entre mars et juin. Vous serez plus éparpillé(e) et moins rigoureux(se) qu'à l'accoutumée, mais plus créatif(ve), plus inspiré(e) et aussi plus romantique!

Balance
Uranus bouscule vos habitudes? Votre entourage vous réserve des surprises? Ce n'est pas un problème, Saturne vous donne l'assise nécessaire pour transformer les obstacles en opportunités, sans vous démonter. A partir d'octobre, Jupiter entre dans votre signe: c'est le début d'une période d'expansion et de bien-être.

Scorpion
Votre tempérament de battant(e) sera aiguisé au premier semestre. Avec Mars dans votre signe de janvier à mars puis de juin à août vous serez diablement tenace pour défendre votre pré carré. Les conflits ne vous feront pas peur! Tant au niveau personnel que professionnel. L'automne sera beaucoup plus harmonieux, doux et tendre.

Sagittaire
Une année de consolidation, basée sur le travail, le sérieux et la persévérance... Bon, OK, quand ce programme vous semblera trop pesant, vous vous octroierez quelques joyeuses embardées festives incontrôlées, surtout entre mars et mai! Vos amours pourraient prendre une ampleur insoupçonnée à l'automne.

Capricorne
Vous êtes bien armé(e) pour approfondir le virage de fond amorcé l'an dernier. Vous posséderez l'assise, la confiance et la résilience nécessaires pour évoluer et tendre vers ce qui vous correspond vraiment. Quelques secousses sont à prévoir, en mars, octobre et novembre, mais cela ne suffira pas à vous faire changer de cap!

Verseau
En 2016, improvisation et maîtrise se conjugueront harmonieusement pour vous. Dès février, Uranus vous donne l'élan et les idées pour dessiner votre futur à votre guise et Saturne la rigueur nécessaire pour le faire advenir. A partir d'octobre, Jupiter vous rend encore plus serein(e) et épanoui(e) : du bonheur en perspective.

Poissons
2016 sera une année très riche, pleine de relief. Vous laisserez parler votre cœur et serez guidé(e) par vos enthousiasmes, vos émotions. Vous refuserez de vous laisser limiter par la froide raison. Beaucoup de gaieté au programme, quelques excès aussi, des rabat-joie à faire taire: vous n'allez pas vous ennuyez une seconde!

Le coin des recettes

La Bûche de Noël

Ingrédients : (pour 8 personnes)

- Gâteau :
- 100 g de sucre
- 100 g de farine
- 5 œufs
- 1 sachet de sucre vanillé

Crème :
100 g de sucre en morceaux
1/2 tasse à café d'eau
3 jaunes d'œuf
250 g de beurre doux
100 g de chocolat noir
2 ml d'extrait de café

Préparation

1ère étape : Le gâteau roulé :

Travailler ensemble 4 jaunes d'œuf avec le sucre et le sucre vanillé. Quand le mélange est crémeux, ajouter un œuf entier, et travailler quelques minutes à la spatule. Ajouter peu à peu la farine au mélange, puis les blancs battus en neige ferme d'une main légère. Appliquer un papier sulfurisé, légèrement beurré, sur une plaque rectangulaire, et étaler la pâte régulièrement. Mettre à four chaud (200°c, thermostat 6-7) pendant 10 minutes. Sortir le gâteau, le retourner sur une surface froide, sans enlever le papier (idéal = plaque marbre) et le recouvrir d'un torchon (Le gâteau, ramolli par la vapeur, sera ainsi plus facile à rouler).

2ème étape : La crème au beurre :

Faire fondre le sucre dans l'eau sur feu doux pour obtenir un sirop épais. Verser lentement le sirop chaud sur les jaunes d'œuf sans cesser de remuer avec un fouet jusqu'à complet refroidissement. Rajouter le beurre ramolli en pommade, et mélanger afin d'obtenir une crème lisse. Partager la préparation en deux. Parfumer une moitié avec le café, l'autre avec le chocolat fondu dans un peu d'eau.

3ème étape : Le montage :

Retirer le papier sulfurisé du gâteau. Tartiner de crème au café, et rouler le tout dans le sens de la longueur. Egaliser les extrémités, qui serviront à confectionner des «nœuds». Recouvrir de crème au chocolat, rajouter les «nœuds», et imiter l'écorce à l'aide d'une fourchette tirée délicatement sur la longueur. Décorer à votre guise. Réserver au frais.

Bonhommes en pain d'épice

Des petits bonhommes en pain d'épice pour Noël !

INGRÉDIENTS

1 œuf
280 g de farine
125 g de beurre
80 g de sucre brun ou cassonade ou vergeoise
50 g de sucre
50 g de miel ou de molasse
2 c. à soupe de cannelle en poudre
1 c. à soupe de gingembre en poudre
1,5 c. à café de clous de girofle en poudre
0.5 c. à café de noix de muscade
0.5 c. à café de bicarbonate (ou 1 c. à café de levure)
0.25 c. à café de sel

PRÉPARATION

ÉTAPE 1

Préchauffez le four à 180° C

ÉTAPE 2

Battez l'œuf avec les sucres, le miel ou mélasse et le beurre fondu.

ÉTAPE 3

Ajoutez la farine, les épices, le sel et le bicarbonate.

ÉTAPE 4

Séparez en deux boules, enveloppez de papier alimentaire et mettez au frais idéalement 2 heures (au minimum 30 minutes).

ÉTAPE 5

Déroulez la pâte sur un plan de travail fariné, aplatissez au rouleau sur une mince couche de 2 ou 3 mm.

ÉTAPE 6

Utilisez un emporte-pièces pour former les bonhommes que vous disposerez sur une plaque de cuisson avec une feuille de papier cuisson.

ÉTAPE 7

Enfournez 10 minutes à 180°C.

ÉTAPE 8

Laissez refroidir et décorez avec un stylo de glaçage blanc par exemple.

Le coin des jeux

AMOUR
AVENT
BARBE
BOULE
BUCHE
CADEAU
CHANT
CHEMINEE
CLOCHE
CRECHE
DECEMBRE
DINDE
ETOILE
EXCES
FETE
FRAIS
GUIRLANDE
HOTTE
HOUX
JERUSALEM
JOUET
LUTIN
MAGES
MESSE
NEIGE
NOEL
RENNE
REVEILLON
SANTON
SAPIN
TRAINEAU
VOEUX

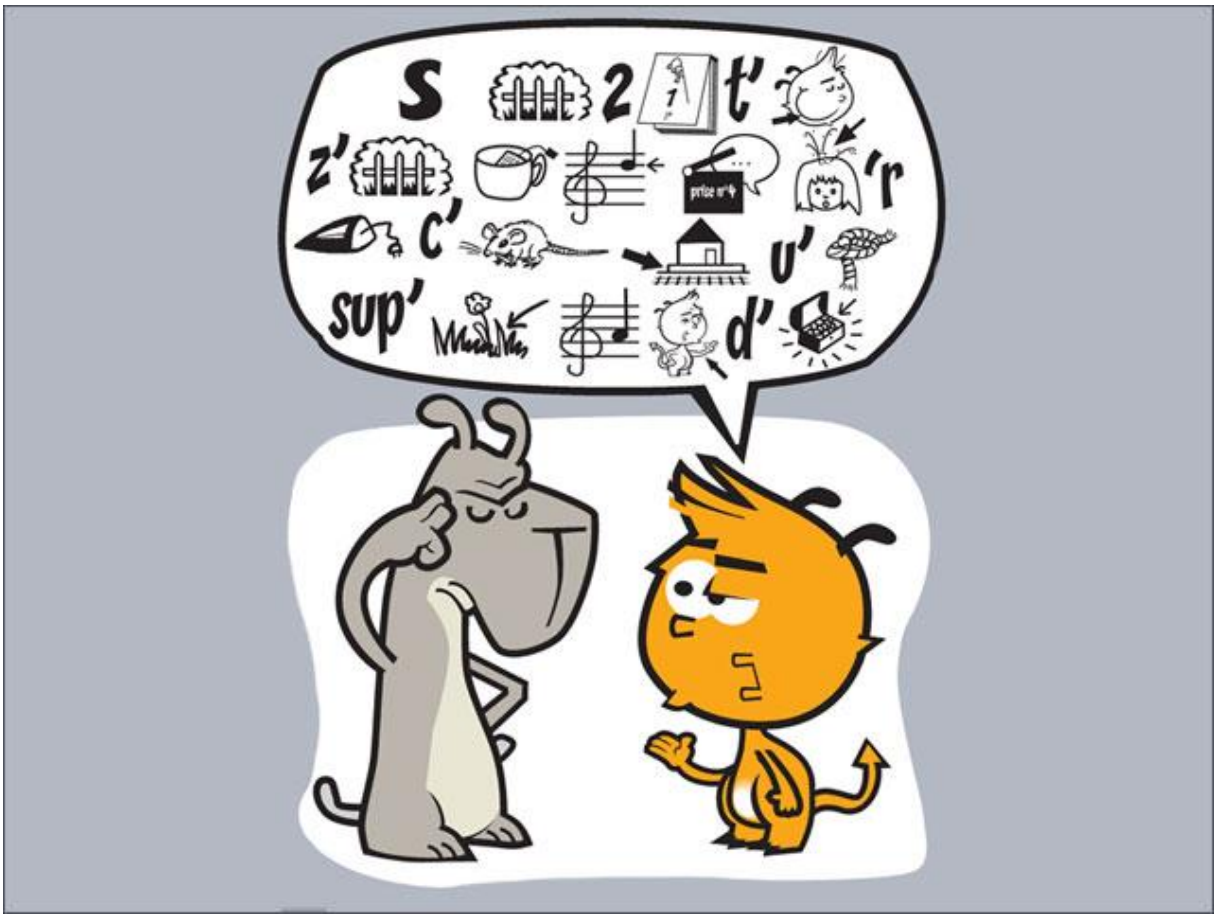

A vous de jouer !

Si vous avez trouvé la solution au rébus, remplissez le coupon – réponse et déposez le dans la boîte aux lettres de la mairie.

Un tirage au sort permettra à 3 joueurs de gagner un lot à découvrir, offert par l'équipe municipale.

Coupons à découper

✂

Votre petite annonce *Coupon à déposer dans la boîte aux lettres de la Mairie*

……

……

……

Nom / prénom / pseudo :……

Tél :……

Votre réponse au rébus *Coupon à déposer dans la boîte aux lettres de la Mairie*

……

……

……

Nom et prénom :……

Tél :……

Equipe de rédaction :
Sandrine GELOSO
Magali HILAIRE-GINDRO
Céline MILLON
Olivier NOIR

Imprimé par nos soins